

Communiqué de presse – mars 2024

DESTINATION NANCY – Office de Tourisme Métropolitain adopte le Florain comme mode de paiement

Le 1er février 2024, DESTINATION NANCY a intégré officiellement le Florain, monnaie locale, comme moyen de paiement, exclusivement sous forme dématérialisée, à la boutique de l'Office de Tourisme Métropolitain. L'objectif de cette initiative est de favoriser la croissance économique au niveau local et de soutenir l'adoption de pratiques durables dans la région, en pleine cohérence avec l'engagement de DESTINATION NANCY et de sa politique RSE.

Pourquoi adopter le Florain comme mode de paiement ?

Les avantages du Florain sont multiples et impactent positivement l'économie locale. En adoptant le Florain comme mode de paiement et en encourageant son utilisation, DESTINATION NANCY incite les touristes et les résidents locaux à s'impliquer dans l'économie de proximité, rejoignant ainsi un mouvement déjà suivi par plus de [220 entreprises nancéiennes](#). Cette adoption renforce le lien entre la communauté locale et les acteurs économiques, favorisant ainsi le développement de circuits courts et la création d'un écosystème économique plus solidaire.

Par ailleurs, l'utilisation du Florain s'inscrit dans une démarche environnementale responsable. En optant pour cette monnaie numérique, les clients de DESTINATION NANCY contribuent activement à la réduction de l'empreinte carbone associée aux transactions financières traditionnelles. En effet, le Florain favorise des transactions dématérialisées et électroniques, limitant ainsi l'utilisation de ressources matérielles et les émissions de gaz à effet de serre.



Il est important de souligner que le Florain ne vise pas à remplacer l'euro, mais plutôt à compléter le système financier déjà existant en favorisant une économie locale plus responsable. Cette monnaie locale crée un cercle vertueux entre les différents acteurs économiques, incitant à une consommation plus consciente et durable, tout en préservant la stabilité monétaire et économique de la région.

En somme, le choix du Florain par DESTINATION NANCY marque une étape importante vers un système financier plus respectueux de l'environnement et solidaire. Cela permet également à ses clients de jouer un rôle actif dans la protection de l'environnement et dans le soutien à l'économie locale.

Comment utiliser le Florain?

Deux modalités sont disponibles pour les transactions en Florain : le règlement physique et le règlement électronique. Toutefois, DESTINATION NANCY a pris la décision d'accepter uniquement les règlements électroniques. Les clients ont ainsi la possibilité de régler leurs achats dans la boutique de l'Office de Tourisme Métropolitain en utilisant l'application mobile dédiée. Cette plateforme assure un processus de paiement rapide et sécurisé pour l'achat des produits de la boutique, visites guidées, objets souvenirs...

Pour les particuliers : ils participent à une démarche vertueuse pour favoriser l'économie locale et encourager des démarches responsables. Ils participent également à reverser 1% de la monnaie échangée à une association de leur choix.

Pour obtenir de plus amples informations sur l'utilisation du Florain, nous invitons les intéressés à consulter le site officiel de la monnaie locale de Nancy : <https://www.monnaie-localenancy.fr/>

CONTACTS PRESSE

Vincent Dubois

Responsable marketing Projets-Innovation-Communication

Tél : +33 (0)3 83 35 90 07 - **Mail :** vdi@destination-nancy.com

Clémentine Morel

Responsable communication et marketing

Tél : +33 (0)3 83 36 81 85 - **Mail :** cml@destination-nancy.com

Retrouvez toute notre actualité sur www.nancy-tourisme.fr